

Brèves de Conseil et de réunion publique

(Réunion urbanisme du 1^{er} décembre et Conseil municipal du 15/12/14)

La réunion publique sur la modification du PLU

Réunion très décevante, puisque le contenu précis de la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) annoncé n'a pas été révélé.

Il faut rappeler que le PLU est actuellement sous la double responsabilité de Nantes Métropole et de la commune, mais il sera sous la responsabilité unique de Nantes Métropole en 2017 (ce sera le PLU Métropolitain). Il faut aussi rappeler que la dernière modification du PLU (2013) a permis de protéger les quartiers pavillonnaires contre la construction d'immeubles et a réduit les zones où des nouveaux immeubles sont possibles au centre-ville, le long de la rue Louis Gaudin et le long de la route de Thouaré (en plus des quartiers des Islettes et de la Minais).

Depuis plusieurs années, on constate que les terrains assez grands en zone pavillonnaire sont divisés pour permettre de nouvelles constructions, mais avec des droits de passage souvent bricolés, sans vision d'ensemble. Interrogé sur les moyens de limiter les incohérences, la seule réponse obtenue est « *vous lirez dans le texte de la modification ce que nous prévoyons* ». Nous voilà bien informés !

La municipalité a informé qu'elle voulait supprimer les zones ouvertes à la construction d'immeubles (rue Louis Gaudin et route de Thouaré) dans la modification du PLU de 2013. Mais il y a un désaccord important avec Nantes Métropole : s'il y a une zone où il faut construire des logements, c'est bien le long de la route de Thouaré qui est très bien desservie en transport en commun, avec le chronobus. La suggestion d'échanger le maintien de cette zone le long de la route de Thouaré contre un ralentissement des constructions sur la ZAC de la Minais n'a pas semblé retenir l'attention de la municipalité.

Et c'est précisément sur ce point des constructions le long de la route de Thouaré qu'il y a un désaccord avec Nantes Métropole. De ce fait, la modification du PLU, dont nous ne connaissons pas le contenu, est reportée au moins à l'automne 2015 !

Au final, la municipalité a réaffirmé sa volonté générale de freiner l'urbanisation, de gagner un peu de temps, mais certainement pas de la geler. « *Nous n'empêcherons pas la ZAC de la Minais de terminer ses constructions.* » a dit l'Adjoint à l'urbanisme. Le Maire a dit vouloir faire une grande consultation des Lucéens sur l'aménagement du centre-ville, mais sans préciser ni quand ni comment.

Au total, la municipalité n'a pas donné une image très dynamique sur ces questions de l'aménagement de l'espace. « *En matière d'urbanisme, tant qu'on ne fait rien, on n'a pas fait de bêtise* » a conclu l'Adjoint à l'urbanisme.

Les débats du Conseil municipal

⇒ Jane Michaud ayant démissionné du Conseil municipal, c'est Guy Thomas qui la remplace.

⇒ Plusieurs interventions sont revenues sur la réunion publique sur la modification du PLU (voir ci-dessus). Une autre question concernant l'aménagement de l'espace a été abordée :

L'aménagement de la rue de la Jeune vigne : la majorité municipale a informé qu'elle avait accepté un aménagement simplifié de cette rue.

Rappel : la municipalité de gauche avait fortement alerté sur cette « route de campagne » qui servait de liaison entre le nouveau quartier des Islettes et le collège. La liaison cycliste pour les collégiens n'était pas sécurisée. Nous avons obtenu l'installation d'un éclairage provisoire de la voirie, l'aménagement du pont et l'engagement de Nantes Métropole qu'un aménagement sérieux soit fait dès 2015. Deux types d'aménagements nous ont été proposés : nous avons rejeté l'aménagement à minima, avec une emprise insuffisante pour sécuriser des pistes cyclables, même si cela devait coûter un peu plus cher. Nous venons d'apprendre que la municipalité de droite vient de faire marche arrière !... L'opposition (Catherine Corbes) a réclamé une concertation avec les habitants concernés.

⇒ **Le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015) :**

-* Il a été présenté dans la logique de l'audit de septembre. Mais on peut quand même noter quelques corrections (peut-être parce que nous avons pointé des incohérences, ce qui confirme le peu de sérieux de l'audit...).

Ainsi, le DOB estime que l'augmentation de population va entraîner une augmentation de 100 000€ en 2015. Ainsi, la pérennisation du fonds de soutien au changement des rythmes scolaires va rapporter 50 000€. Ainsi, l'augmentation du taux de FCTVA va rapporter près de 100 000€ entre 2015 et 2016.

Au total la baisse de la DGF (250 000€ en 2015) va être partiellement compensée par les mesures ci-dessus. Il va donc rester une baisse de 50 000€ des dotations de l'Etat. Pourquoi cela devrait-il induire une diminution de 280 000€ de la masse salariale (équivalente à la suppression de 7 à 8 poste budgétaires), et donc à une détérioration des services rendus à la population ??? Et cette orientation a été annoncée comme devant s'appliquer également pour 2015, 2016 et 2017 par non remplacement des départs à la retraite.

-* Concernant les frais de fonctionnement, il n'est pas logique de présenter les frais de fonctionnement de l'école de la Minais comme un surcoût (de 258 000€ en année pleine !), comme si l'école du centre qui va fermer ne dépensait ni chauffage, ni électricité, ni entretien de bâtiment, ... Nous l'avons déjà pointé. Ce n'est tout simplement pas sérieux !

-* Concernant les dépenses de fonctionnement, plusieurs questions ont été posées par rapport à la création d'un poste pour l'aide aux chômeurs (plus un autre poste par redéploiement interne). Guy Thomas a demandé en quoi les différents services chargés d'accompagner les demandeurs d'emploi (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission Locale pour les jeunes, association d'insertion, organismes de formation, ...) étaient défaillants et comment la création de ces deux postes allait apporter une amélioration.

Pas de réponse, sinon l'information que la majorité municipale est encore en enquête et réflexion.

Une affirmation du Maire mérite quand même une réponse : lorsqu'il affirme que « *Pôle Emploi est le meilleur moyen de ne pas trouver d'emploi* », il faut lui indiquer que chaque année, Pôle Emploi recueille 2,7 millions d'offre d'emplois déposées par les employeurs ; et que dans le même temps, 2,3 millions d'offres sont satisfaites (la différence étant constituée des offres annulées ou des offres satisfaites en interne). Même si les agents de Pôle Emploi ont trop de charge de travail, M. le Maire pense-t-il qu'ils n'y sont pour rien ? Chaque année, plus de 800 000 demandeurs d'emploi retrouvent du travail (dont la moitié en CDI ou en contrat de plus de 6 mois) et plus de 200 000 entrent en formation professionnelle. Comment imaginer que Pôle Emploi n'y soit pour rien ? M. le Maire pense-t-il que négocier et traiter une offre d'emploi et accompagner un demandeur d'emploi n'est pas un **METIER** ???

-* Concernant la patinoire (pendant une semaine sur le mail de l'Europe) : pourquoi cette action sera-t-elle reconduite en 2015, sans attendre le bilan de 2014 ? (Guy Thomas)

-* La municipalité n'envisage de réaliser que 2 investissements créatifs : une épicerie solidaire dans les anciens locaux de la sécurité sociale et un skate park. Cette localisation de l'épicerie solidaire est sans doute meilleure qu'au Patisseau, mais quel est le **projet** d'épicerie solidaire ? A quel endroit envisagez-vous de construire un skate park ? Réponse : sans doute vers la Minais.

-* La précédente majorité avait entamé un travail sur les économies d'énergie, en particulier dans les bâtiments communaux. Pourquoi n'en parlez-vous plus ? (Guy Thomas)
On le voit, beaucoup de questions restent posées, à propos de ces « orientations budgétaires ».

⇒ **Des décisions votées** (à l'unanimité)

-* Le Conseil (unanimité) a décidé d'acheter la maison située au 9 rue de la Loire (qui est en vente), en prévision d'une future (mais lointaine) restructuration du quartier.

-* La convention avec l'association T'Cap a été renouvelée.

-* Les droits de place sur le marché hebdomadaire sont réévalués et vont subir une hausse de 30%.